

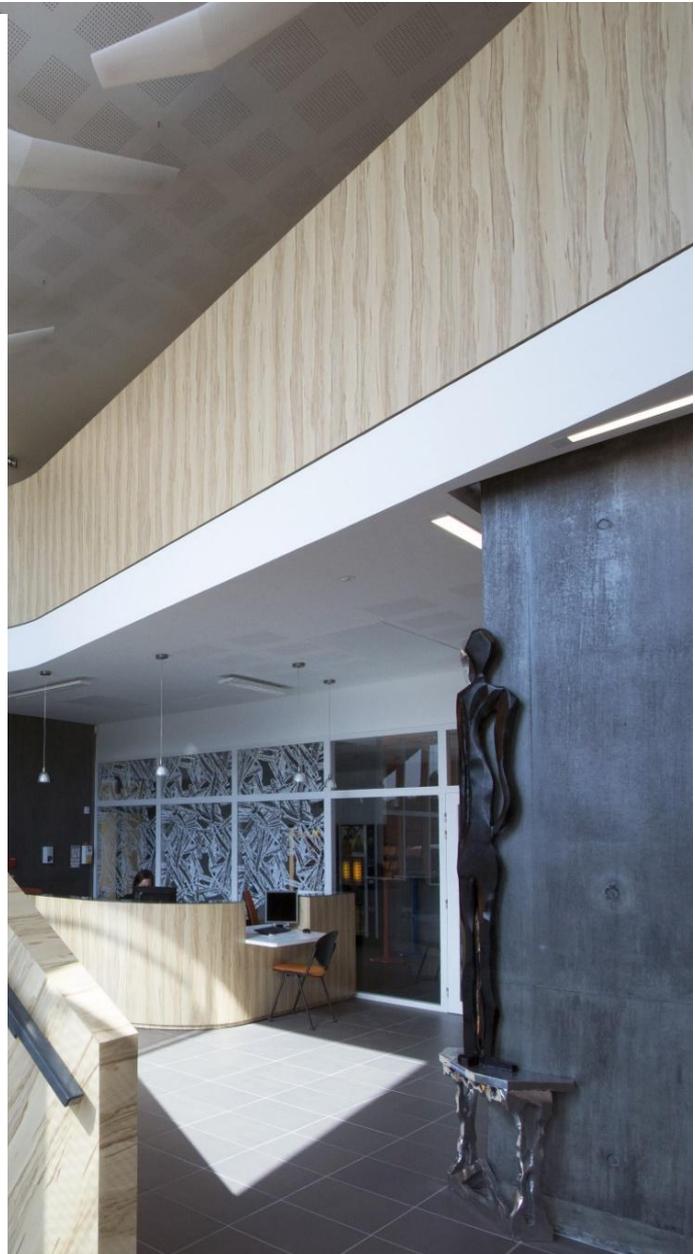
RAPPORT DE JURY

**CONCOURS
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL
DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2025**



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE
DU CALVADOS**

Tel : 02.31.15.50.20



LE CONCOURS D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Ce concours est programmé tous les 2 ans dans le cadre du calendrier national.

La session 2025 est organisée par les Centres de Gestion du Calvados (14) et des Côtes-d'Armor (22). Le concours a été ouvert par l'arrêté 2024/176 du 24 juillet 2024 du Président du Centre de Gestion du Calvados.

Le nombre de postes à pourvoir est fixé comme suit :

| | |
|-------------------------|-----------|
| Concours Interne | 30 |
| Concours Externe | 30 |

CALENDRIER DE L'EXAMEN POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU CALVADOS :

| | |
|----------------------------------|--|
| Arrêté d'ouverture | 26 juin 2024 |
| Période d'inscription | 24 septembre au 30 octobre 2024 inclus |
| Date limite de dépôt de dossiers | 7 novembre 2024 |
| Epreuve écrite d'admissibilité | 20 mars 2025 Centre de Congrès 13 Av. Albert Sorel 14000 Caen |
| Jury d'admissibilité | 14 mai 2025 Au CDG14 |
| Résultat de l'admissibilité | 21 mai 2025 |
| Epreuve orale d'admission | 23 au 26 juin 2025 Au CDG14 |
| Jury d'admission | 26 juin 2025 Au CDG14 |
| Résultat de l'admission | 30 juin 2025 |

Le jury :

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados a désigné les membres du jury composé de **6 membres répartis dans trois collèges égaux** (élus locaux, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux dont un représentant de la CAP C) comme suit :

| | |
|----------------------------|---|
| Mme Fatima FOURE | Maire-adjointe de AUTHIE – Présidente du jury |
| M. Frédéric RENAUD | Maire de Tour-en-Bessin – Suppléant de la Présidente du jury |
| M. Maxime BOURGET | Fonctionnaire – Catégorie A – Administrateur du site du château de Caen |
| Mme Anne FARUEL | Personnalité qualifiée – Directrice de la médiathèque de Granville |
| Mme Emmanuelle SIOT | Personnalité qualifiée – Directrice des Musées St Lô |
| M. Nicolas HANNE | Fonctionnaire – Catégorie C – Membre titulaire de la CAP C |

Ont été désignés en qualité de correcteurs pour l'épreuve écrite et participer aux interrogations orales :

M. Maxime BOURGET

Mme Marie BRARD

M. Nicolas COUTANT

Mme Sylvie CRISPIN

M. Yvane DANGUY

Mme Corinne DESDOIGTS

M. Aymeric DUBOURG

Mme Anne FARUEL

M. Valentin FERRE

M. Valentin FREROT

M. Florian HIRARD

Mme Claire JUPILLE

Mme Charlotte LECENE

Mme Marjolaine MAURICE

M. Olivier NIDELET

M. Sylvain PINON

Mme Noémie PREVOST

Mme Lucie ROCHETTE

Mme Alisson ROUSSEL

Mme Zoé SCHMITT

Mme Emmanuelle SIOT

Mme Brigitte VILLERIO

Les textes de références :

- ✓ **Vu** le code général de la Fonction Publique ;
- ✓ **Vu** le décret du 19 juin 2007 modifié fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale ;
- ✓ **Vu** le décret n°81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;
- ✓ **Vu** Le Code du Sport, Titre II, Chapitre I, disposant en son article L221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplôme ;
- ✓ **Vu** le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine ;
- ✓ **Vu** le décret 2007-110 du 29 janvier 2007 modifié, fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints territoriaux du patrimoine de 1ère classe ;
- ✓ **Vu** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- ✓ **Vu** le décret 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière
- ✓ **Vu** le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- ✓ **Vu** la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- ✓ **Vu** l'arrêté N°2024/105 avec AR du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Calvados en date du 2 octobre 2024 fixant la liste des intervenants désignés pour participer en qualité de jury et de correcteurs sur les concours et examens professionnels organisé par le Centre de Gestion du Calvados ;

- ✓ **Vu** l'arrêté N°2024/176 avec AR du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Calvados en date du 24 juillet 2024 portant ouverture du concours au grade des Adjoints du patrimoine principal de 2^{ème} classe – session 2025 ;
- ✓ **Vu** l'arrêté N°2025/098 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Calvados en date du 12 mars 2025 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours d'accès au grade des Adjoints du patrimoine, session 2025 ;
- ✓ **Vu** le règlement général des concours et examens professionnels organisés par les Centres de Gestion de Normandie ;

Les conditions d'admission à concourir :

- Ce concours est ouvert **en externe** sur épreuves, pour 30 % au moins des postes mis aux concours, aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.
- Ce concours est ouvert **en interne**, ouvert pour 50 % au plus des postes mis aux concours, aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics effectifs, dont deux années au moins dans les services d'un musée, d'une bibliothèque, des archives, de la documentation ou des parcs et jardins.

➤ L'ADMISSIBILITÉ :

○ Elaboration des sujets

Les sujets étaient communs aux 2 centres organisateurs du Grand Ouest, les CDG 14 et CDG 22 qui sont également les concepteurs des sujets.

● L'épreuve écrite d'admissibilité :

Il est rappelé aux candidats qu'en vertu de l'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires sera éliminé.

- En externe : 2 épreuves écrites

1) Résolution d'un cas pratique à partir des données communiquées au candidat relatif à une situation à laquelle un adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe peut être confronté dans l'exercice de ses fonctions.

Durée 2H Coef. 4

2) Questionnaire appelant des réponses brèves portant sur les domaines suivants relatifs au fonctionnement des services dans lesquels un adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe peut être appelé à servir (**Durée 1H Coef : 2**) :

- accueil du public ;
- animation ;
- sécurité des personnes et des bâtiments.

En interne : 1 seule épreuve écrite

1) Résolution d'un cas pratique à partir des données communiquées au candidat relatif à une situation à laquelle un adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe peut être confronté dans l'exercice de ses fonctions.

Durée 2H Coef. 4

- Les principales données chiffrées des candidats admis à concourir :

Pour information **206 candidats** ont été convoqués **150 candidats** se sont présentés soit 72,81 % de présence.

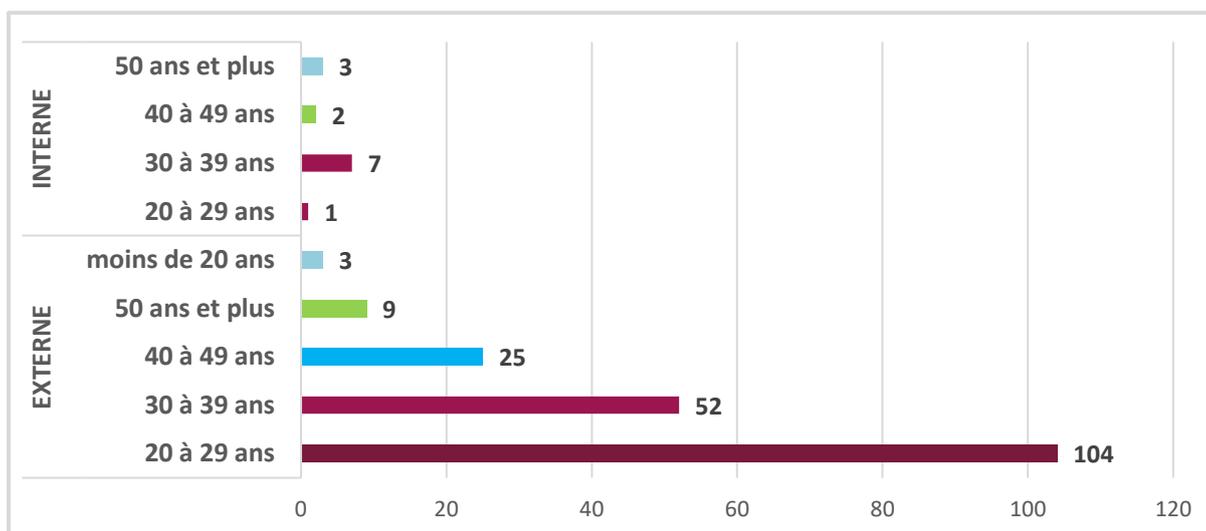
PROFILS DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

- ✓ Répartition hommes/femmes :

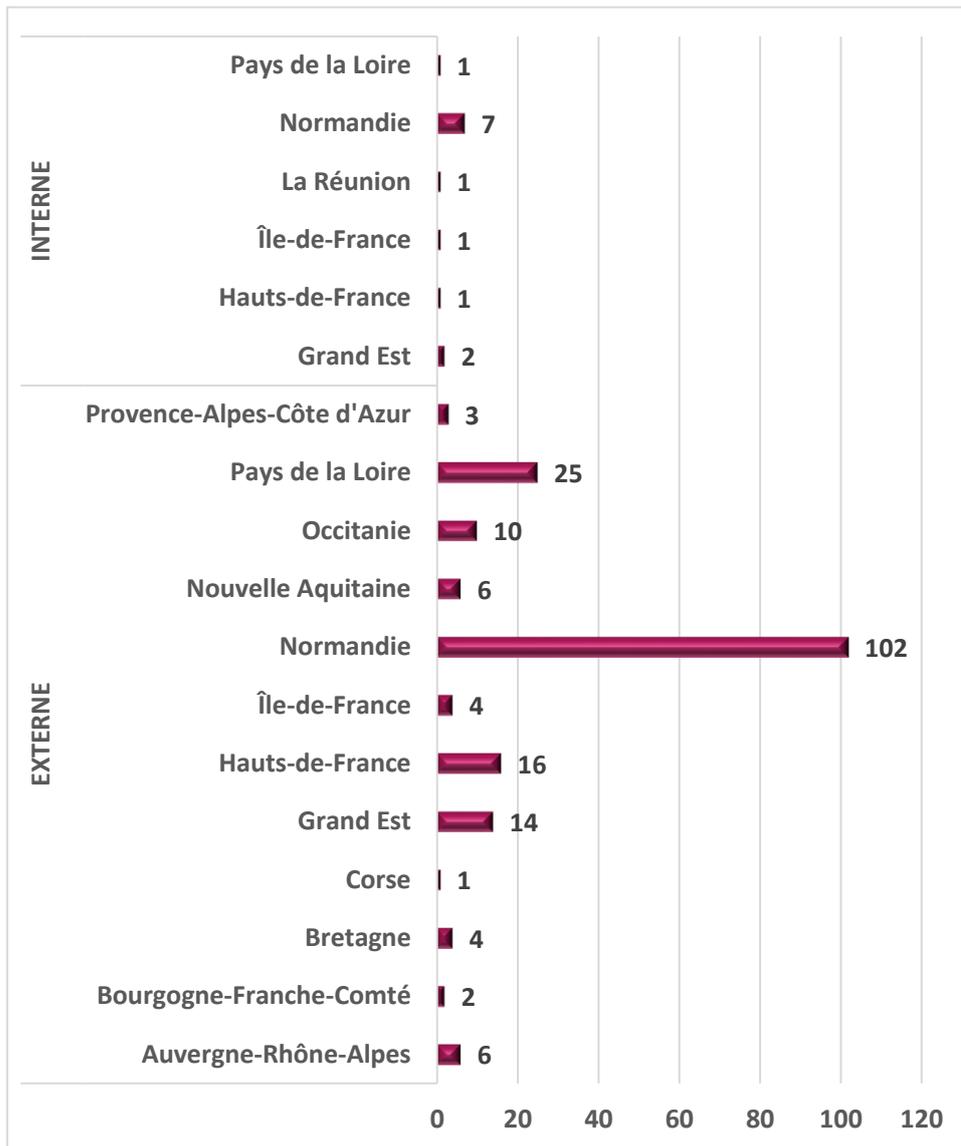
Les candidats masculins représentent plus de 28.64% des candidats contre 71.36% de candidates féminines.

| | Femmes | Hommes |
|-------------|------------|-----------|
| Répartition | 147 | 59 |

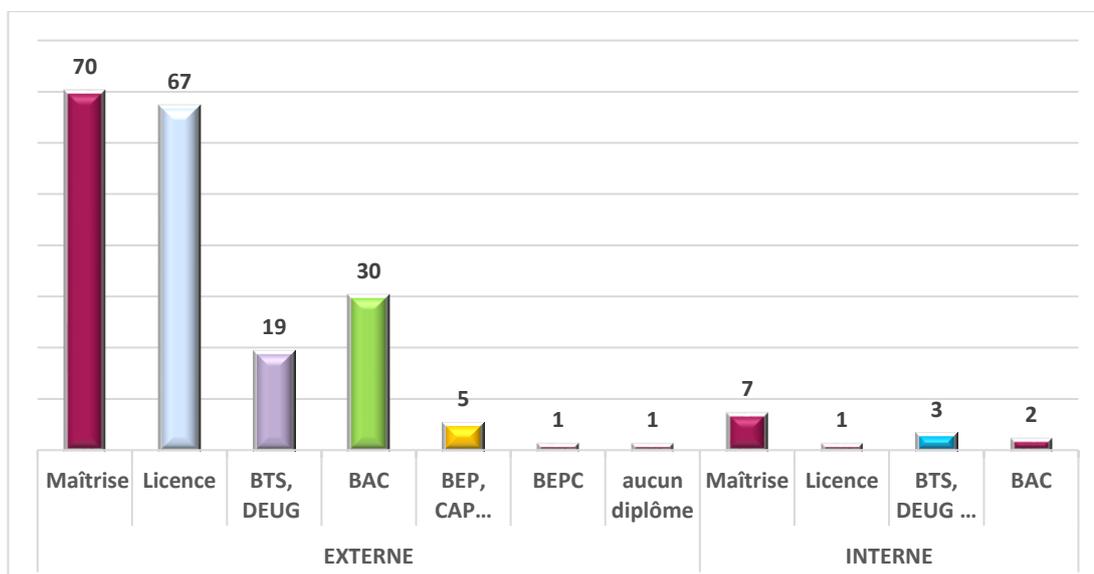
- ✓ Tranches d'âge des candidats :



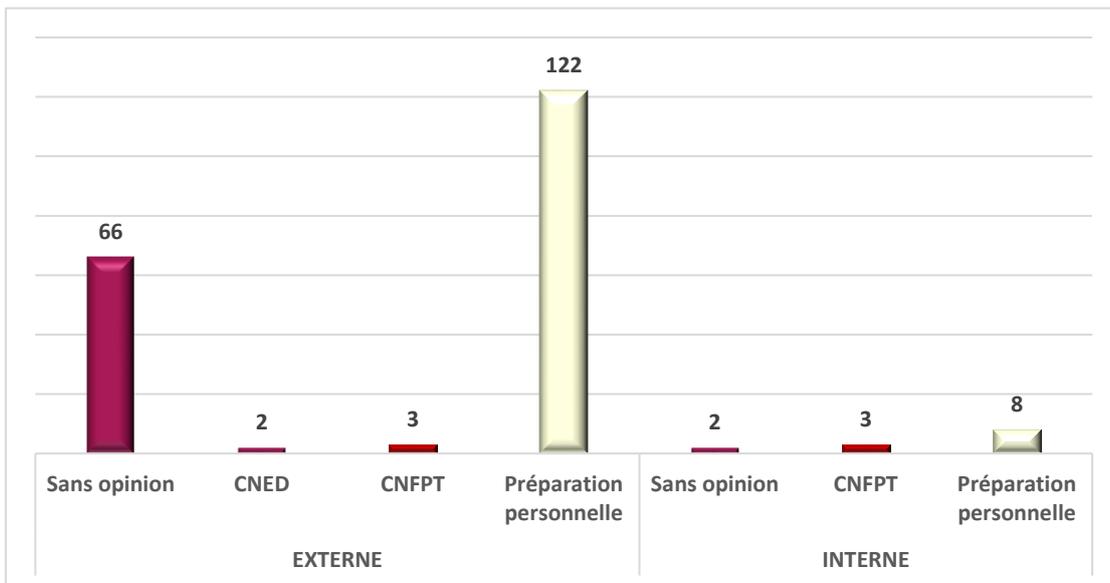
✓ Origines géographiques



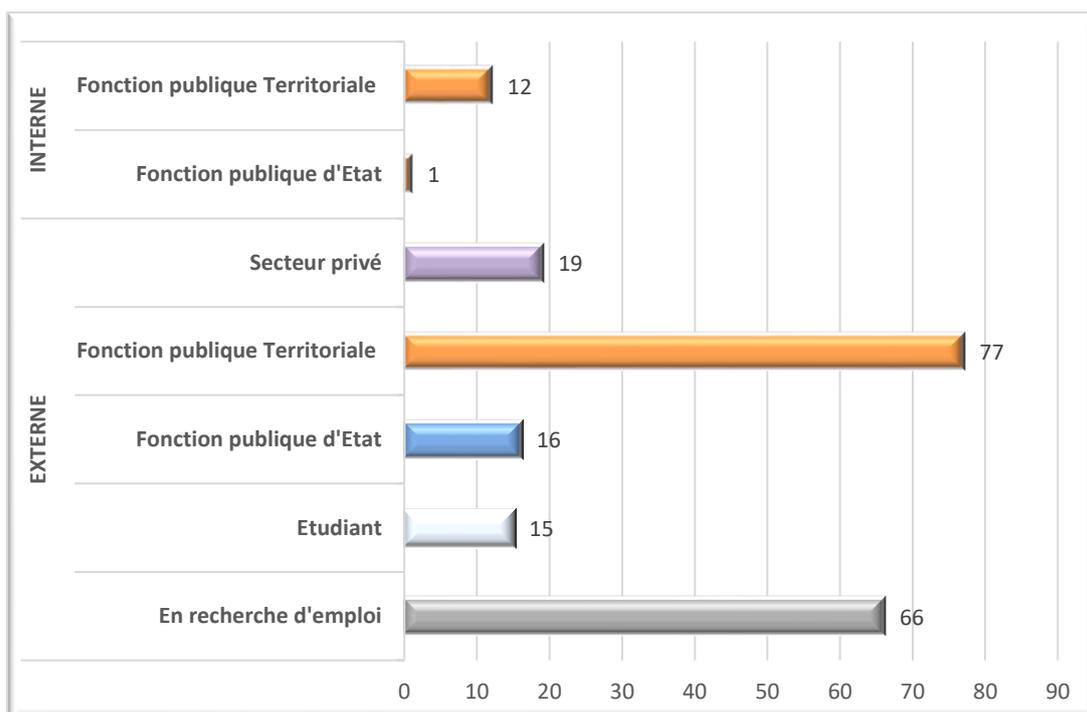
✓ Diplômes des candidats



✓ La préparation au concours :



Type d'employeur :



• Quelques données chiffrées

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité. Peuvent seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

✓ Niveau des candidats et seuils d'admissibilité :

- Comparatif entre les sessions 2021 et 2025

| concours | Postes | Admis à concourir | Présents | Présents en % | SEUILS RETENUS ADMISSIBILITE (PTS) | ADMISSIBLES |
|-------------|--------|-------------------|----------|---------------|--|-------------|
| 2021 | | | | | | |
| Interne | 10 | 14 | 11 | 78.57 | 37.00 PTS (Moyenne : 9.25) | 9 |
| Externe | 6 | 100 | 74 | 74 | 78.00 PTS (Moyenne : 13.00) | 17 |
| 2025 | | | | | | |
| Interne | 30 | 13 | 10 | 76.92 | 41.00 PTS (Moyenne : 10.25) | 8 |
| Externe | 30 | 193 | 140 | 72.54 | 60.00 PTS (Moyenne : 10.00) | 79 |

- **Pour les candidats externes :**

- **56** candidats ont obtenu une note strictement supérieure à 5 et inférieure à 10, dont :
 - **10** candidats avec une note comprise entre 5,67 et 6,67,
 - **15** candidats avec une note entre 7/20 et moins de 8/20.
- **31** candidats ont obtenu une note comprise entre 8/20 et 10/20.
- **79** candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20, dont 16 avec une note comprise entre 12 et moins de 13/20.
- **4** candidats ont obtenu une note éliminatoire, allant de 3,92 à 4,67/20.

- **Pour les candidats internes :**

- 1 seul candidat a obtenu la note de 16/20.
- 2 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20.
- 8 candidats ont obtenu une note supérieure à 10/20, dont un seul avec une moyenne de 16/20.

- Remarques des correcteurs et membres du jury :

Le sujet est d'actualité et adapté au grade d'adjoint du patrimoine. En général, un niveau rédactionnel moyen.

➤ Conseils du jury :

- Lire attentivement et respecter les consignes de la note de cadrage de l'épreuve ;
- Comprendre parfaitement ce qui est attendu dans le sujet ;
- Travailler ses capacités rédactionnelles (attention à la syntaxe, à l'orthographe et à la conjugaison) ;
- S'exercer dans des conditions réelles afin de bien maîtriser la contrainte de temps ;
- Prévoir un temps de relecture pour corriger les éventuelles fautes (mots manquants, orthographe), écrire de manière lisible, éviter les ratures et aérer sa copie ;
- Apprendre à gérer son temps efficacement ;
- Si possible, suivre la préparation proposée par le CNFPT.

CONCLUSION

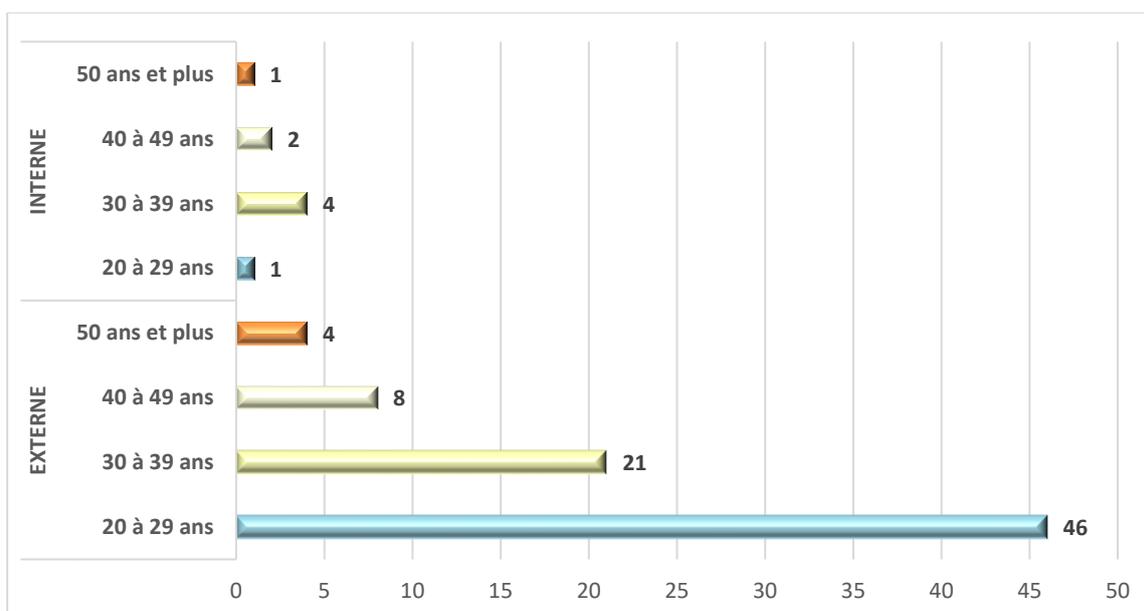
Sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats à l'épreuve écrite d'admissibilité du concours d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, le jury à l'unanimité des membres décide d'établir la liste d'admissibilité en fixant le seuil d'admissibilité à **10/20 soit 87 candidats** sont déclarés admissibles et convoqués à l'épreuve orale.

✓ Profil des admissibles :

| | Femmes | Hommes |
|----------|-----------|-----------|
| CONCOURS | 72 | 15 |

✓ Tranches d'âge des candidats



✓ La préparation au concours :

| TYPE de CONCOURS | SANS OPINION | | CNFPT | | PREPARATION PERSONNELLE | |
|------------------|-------------------|------------|-------------------|------------|-------------------------|------------|
| | Admis à concourir | Admissible | Admis à concourir | Admissible | Admis à concourir | Admissible |
| EXTERNE | 66 | 20 | 3 | 2 | 112 | 57 |
| INTERNE | 2 | 1 | 3 | 3 | 8 | 4 |

➤ L'ADMISSION :

- L'épreuve orale d'admission :

EXTERNE :

- 2) **Entretien à partir d'un texte** de portée générale, tiré au sort, de manière à permettre d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat, y compris la façon dont il envisage son métier.

Durée : 20 minutes et 20 minutes de préparation Coef. 4

3) INTERNE :

Un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle suivi par un :

commentaire oral à partir d'un dossier succinct remis au candidat, après un choix préalablement précisé lors de son inscription au concours, et portant :

- Soit sur des questions de sécurité et d'accueil du public, de communication et d'animation ;
- Soit sur la présentation d'une visite guidée d'un monument historique ou d'un musée ;
- Soit sur des questions portant sur la présentation des collections et le renseignement aux usagers dans une bibliothèque ;
- Soit sur des questions touchant à la conservation du patrimoine écrit.

Durée : 30 minutes dont cinq minutes au maximum pour la présentation par le candidat de son expérience professionnelle - préparation 30 minutes. Coef : 3

- 4) **Epreuves facultatives**, (au choix du candidat) Seuls les points excédant la note de 10 aux épreuves facultatives s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires et sont valables uniquement pour l'admission.

➤ EXTERNE / INTERNE :

- Une épreuve écrite de langue étrangère à choisir parmi les langues suivantes : Allemand, anglais, espagnol, italien, portugais, grec moderne, néerlandais, russe ou arabe moderne. **Durée : 1 H – Coef 1**

- Une épreuve orale portant sur le traitement automatisé de l'information.

Durée : 20 minutes – Préparation de 20 minutes.

- Les principales données chiffrées des candidats admis à concourir :

Pour information **87 candidats** ont été convoqués **85 candidats** se sont présentés soit **97.70%** de présence.

✓ Répartition des lauréats :

| | Femmes | Hommes |
|-------------|-----------|----------|
| Répartition | 35 | 9 |

Les candidates représentent plus de 79.55% des candidats contre 20.45% de candidats.

✓ Tranches d'âge des lauréats :

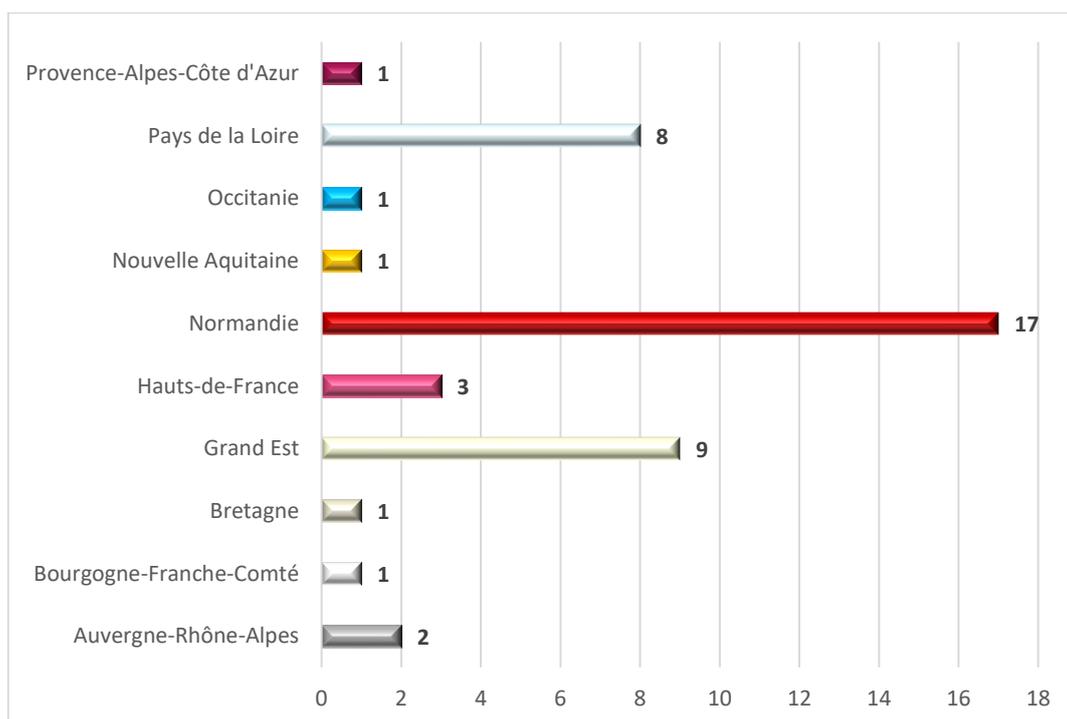
| | |
|--------------------|----|
| 20 à 29 ans | 23 |
| 30 à 39 ans | 15 |
| 40 à 49 ans | 5 |
| 50 ans et plus | 1 |

L'âge moyen des lauréats est de **31 ans**.

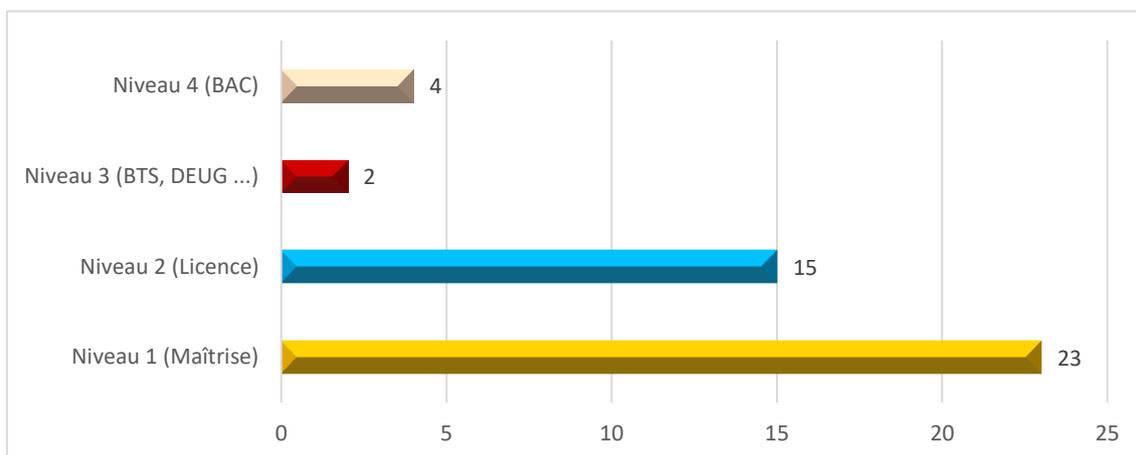
✓ La préparation au concours :

- ✚ Parmi les 5 candidats ayant suivi la préparation proposée par le CNFPT, **3 ont été admis**.
- ✚ Parmi les 61 candidats ayant opté pour une préparation personnelle, **32 ont été admis**.
- ✚ Enfin, sur les 21 candidats n'ayant pas précisé leur mode de préparation, **9 ont été admis**.

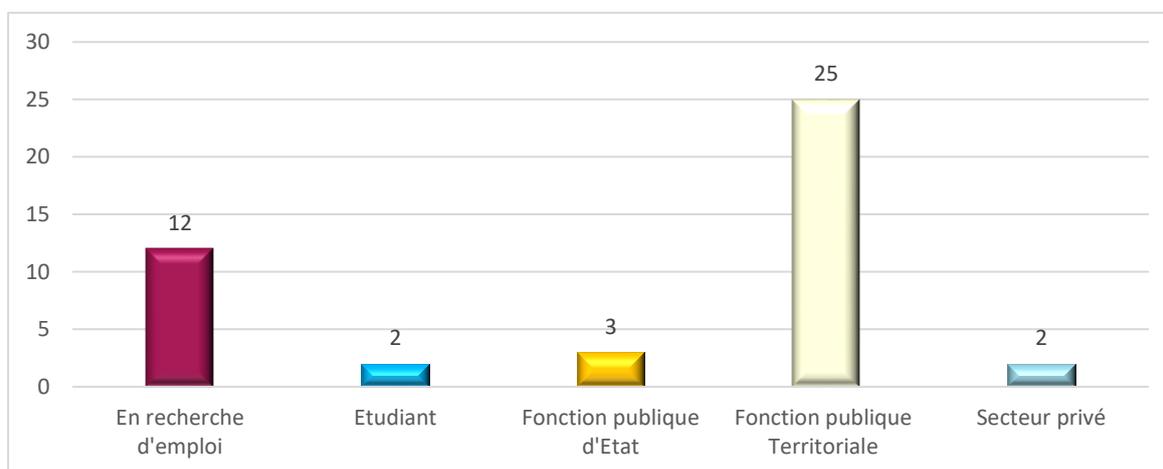
✓ Origines géographiques des lauréats :



✓ Les diplômes des lauréats :



✓ Origine employeurs des lauréats :



✓ Situations professionnelles des lauréats :

| Situations professionnelles | INTERNE | EXTERNE |
|-------------------------------|----------|-----------|
| Titulaire | 2 | |
| Stagiaire | / | 1 |
| Sans réponse | / | 4 |
| Contractuel du secteur public | 1 | 3 |
| Salarié secteur privé | | 1 |
| Etudiant | | 3 |
| Demandeur d'emploi | | 3 |
| Sans réponse | 3 | 23 |

o Notes des candidats Sur l'ensemble des épreuves :

| | Epreuves facultatives Présent | Moyenne Epreuves facultatives | Notes + élevées | Notes + basses | Entretien présent | Moyennes entretien | Notes + élevées | Notes + basses |
|---------|-------------------------------|-------------------------------|-----------------|----------------|-------------------|--------------------|-----------------|----------------|
| Externe | *49/44 | 16.52 | 20.00 | 10.00 | *79/77 | 11.37 | 18.00 | 5.00 |
| Interne | *6/6 | 15.92 | 18.00 | 10.50 | *8/8 | 11.13 | 19.00 | 4.00 |

(*Convoqués / Présents)

• Points d'observation du jury :

Les sujets proposés, tant à l'épreuve écrite qu'au cours des entretiens, sont jugés en adéquation avec les réalités actuelles du terrain.

De manière générale, les candidats respectent le temps imparti pour leurs présentations. Toutefois, la gestion du stress demeure une difficulté récurrente.

Pour le **concours externe**, le jury souligne une bonne préparation des candidats. La majorité d'entre eux présente un niveau d'études élevé et un travail en amont de qualité.

À l'inverse, pour le **concours interne**, les candidats semblent sous-estimer l'importance d'une connaissance globale de l'environnement territorial. Le jury constate trop souvent un **manque de maîtrise du contexte institutionnel et professionnel**, ainsi qu'un **manque de préparation** à l'épreuve orale d'entretien.

• Conseils du jury :

- Préparer son concours, tant l'épreuve écrite que l'entretien avec le jury : rien ne doit être négligé ;
- Se préparer à ce type d'épreuve est primordial, se rapprocher du CNFPT si nécessaire ;
- Maîtriser l'environnement territorial, savoir s'y situer ;
- Apprendre à gérer son stress et son temps de manière efficace ;
- Prendre connaissance des notes de cadrage des épreuves pour bien comprendre les attendus ;
- Adapter un comportement professionnel, un positionnement adapté et une posture appropriée face au jury ;
- Être curieux de son environnement professionnel.

CONCLUSION

À l'issue de l'épreuve d'admission et après examen des résultats obtenus par l'ensemble des candidats, le jury a fixé le seuil d'admission en tenant compte des dispositions prévues par le **décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006**, qui permet, lorsque le nombre de candidats admis est inférieur au nombre de postes offerts dans l'un des trois concours, **d'augmenter dans la limite de 15 % le nombre de postes à pourvoir au titre des concours externe et interne.**

Pour conclure, les membres du jury constatent que **73,33 % des postes ouverts** au concours d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe – session 2025 – ont été pourvus, soit **44 candidats admis sur 60 postes proposés.**

✓ Le seuil d'admission :

| CONCOURS D'ADJOINT DU PATRIMOINE PAL DE 2EME CLASSE | Postes | ADMISSIBLES | Présents | Présents en % | Nombre d'admis | SEUILS RETENUS ADMIS (PTS) |
|---|-----------|-------------|-----------|---------------|----------------|----------------------------|
| Concours Externe | 30 | 79 | 77 | 97.47 | 38 | 12.50 /20 |
| Concours Interne | 30 | 8 | 8 | 100 | 6 | 11.57 /20 |
| TOTAL | 60 | 87 | 85 | 100 | 44 | / |

La présidente du jury
Maire-Adjointe d'Authie

Fatima FOURE,
Présidente

